

AVIS

AUX MEMBRES DE LA MAISON L'ODYSSÉE

Convocation Assemblée Générale Annuelle 2024-2025

Sainte-Marie, 26 mai 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes cordialement invité à participer à l'assemblée générale annuelle de la Maison L'Odyssée qui se tiendra **le 10 juin** prochain, à **18h30**, dans ses locaux, au 717 avenue St-Alfred, à Sainte-Marie.

Comme chaque année, le conseil d'administration souhaite vivement vous retrouver à cette occasion et vous présenter les réalisations de la dernière année,

Le bilan de la dernière année est important et c'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'il vous sera présenté. C'est une équipe qui a travaillé fort pour venir en aide aux membres de la communauté de Chaudière-Appalaches.

Nous insistons une fois de plus quant à l'importance de votre présence et votre participation à l'AGA. Ainsi vous contribuez notamment à démontrer votre soutien envers l'action communautaire, à la vie associative et démocratique de l'organisme, en élisant les membres de son conseil d'administration et en prenant part au processus décisionnel. De plus, par votre présence, vous démontrerez votre reconnaissance et votre appui à l'égard de la mission de la Maison L'Odyssée pour toutes les personnes qui ont besoin d'aide pour surmonter leur dépendance aux jeux de hasard et d'argent, son utilité et son importance pour la communauté, ainsi qu'à son rayonnement local et régional.

Dans l'espoir de pouvoir compter sur votre présence, recevez, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

David Melançon Fournier
Président du conseil d'administration



Pour diffusion immédiate

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024-2025

Le 10 juin 2025 à 18h30

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par la président
2. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (résolution)
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2023-2024
5. Présentation du rapport d'activités 2024-2025
6. Présentation et adoption des états financiers 2024-2025
7. Présentation des prévisions budgétaires 2024-2025
8. Acceptation des nouveaux membres
9. Élection des administrateurs :
 - 9.1 *Nomination d'un président d'élection*
 - 9.2 *Nomination d'un scrutateur*
 - 9.3 *Élection*
 - 9.4 *Fermeture de la période d'élection et suite de l'AG*
10. Formation du comité exécutif par le conseil d'administration
11. Fin et levée de l'assemblée générale annuelle